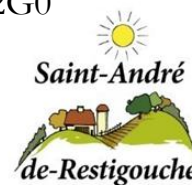




Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
163, route Principale
Saint-André-de-Restigouche (Qc) G0J 2G0
418 865-2234
dg@saintandrederestigouche.com



JOURNALIER / JOURNALIÈRE - ÉTÉ 2026

Tu souhaites mettre à profit tes compétences et ton savoir-faire au service des citoyens?

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche est à la recherche d'une personne pour contribuer à l'entretien de ses infrastructures et de son réseau routier.

FONCTIONS

Sous la supervision du responsable des travaux publics, la personne titulaire du poste aura à :

- Effectuer des travaux sur le réseau routier local;
- Réaliser des activités d'entretien et de réparation liées au réseau routier municipal;
- Effectuer des travaux d'entretien et de réparations mineures sur les différents sites municipaux;
- Accomplir des tâches de conciergerie (tonte de gazon, peinture, entretien de sentiers, etc.).



CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi
- Début de l'emploi : début juin 2026
- Durée : environ 18 semaines
- Possibilité de réembauche pour la saison estivale prochaine

QUALITÉS ET EXIGENCES

- Être autonome et débrouillard(e);
- Aimer le travail d'équipe;
- Travailler de façon sécuritaire et consciencieuse;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5;
- Posséder un véhicule capable de tirer une remorque.

ATOUTS

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalent;
- Carte de santé et sécurité au travail.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur candidature :

- Par courriel : dg@saintandrederestigouche.com
- Date limite : **14 mai 2026**.

Il est également possible de déposer sa candidature en personne à l'adresse suivante :
163 route Principale, Saint-André-de-Restigouche (Québec)

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Sandra Pineault au 418-865-2234.

La municipalité de Saint-André-de-Restigouche souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature. L'évaluation comparative des études émise par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est exigée pour les diplômes obtenus hors du Québec.